



PRÉAVIS 2/2024

Mex, le 29 janvier 2024

**Demande de crédit pour la construction d'arrêts de bus et
aménagement routiers
Rue du Temple**





Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objectif d'obtenir un crédit de CHF 435'500.- pour la construction d'arrêts de bus, aménagements routiers et réaménagement des places de parc. Ces travaux seront exécutés à la rue du Temple (DP 32) et sur la parcelle 430.

2. PREAMBULE

Depuis août 2021, une nouvelle ligne de transport public TL N° 58 circule entre les communes de Bussigny et de Cossonay. Celle-ci assure également le transport des écoliers des communes de Mex, de Vufflens-la-Ville et de Penthaz vers les collèges de Penthalaz et de Cossonay

Après divers essais, études et relevés par le bureau d'ingénieurs Chevalier SA, l'emplacement de deux arrêts de bus a été validé par les Transports Publics de la région lausannoise et la Commune.

Ceux-ci sont prévus, l'un en face de l'autre, sur la rue du Temple en amont de l'administration communale. C'est en raison de cette nouvelle implantation que le choix a été opéré d'intégrer dans l'étude du projet le tronçon de la rue du Temple délimité entre le passage supérieur au-dessus l'autoroute A1 et ces deux nouveaux arrêts.

Ces arrêts seront aménagés dans le respect des lois (LHand) et directives des personnes à mobilité réduite. Ils ont été soumis à l'enquête publique (procédure CAMAC) entre le 16.09.2023 et le 15.10.2023.

La Commune souhaite encore réaménager les places de parc existantes autour de l'administration communale afin d'en augmenter leur nombre.



3. ASPECT TECHNIQUE

Les nouveaux aménagements sont prévus sur les parcelles n° DP 32 et 430 selon image ci-dessous.
La nouvelle zone des arrêts de bus sera insérée dans une zone 30 km/h déjà existante.



Deux arrêts : rue du Temple

Ces deux arrêts seront réalisés sur le domaine public (DP 32).

Côté Nord-Ouest, le quai sera raccordé à une bande longitudinale pour piétons, à créer.

Côté Sud-Est, le quai sera raccordé au trottoir existant qui va être élargi à 1.40m.

Le projet comprend :

- la réalisation de quais dont les dimensions seront les suivantes : longueur de 15,0 m / Largeur 1.40 m / Hauteur de 16 à 22 cm ;
- la création de quatre rampes d'accès, pente maximum : 6.0 % ;
- le renforcement de la fondation et du revêtement bitumineux de la chaussée au droit des quais afin de limiter les déformations et l'orniérage ;
- le marquage routier et la signalisation verticale ;
- l'éclairage public (déplacement d'un luminaire y compris raccordement).

La largeur de la chaussée de 4,5 m au droit des quais ne permet pas le croisement des véhicules lors de l'arrêt d'un bus (principe de l'arrêt bloquant).



Chaussée et trottoir : rue du Temple (DP32)

La largeur de la chaussée existante varie entre 5.60 m et 5.95 m. Au niveau de la porte d'entrée de la zone 30 km/h la largeur existante est de 4.40 m. La chaussée présente des fissures qui, selon le rapport ERTEC, sont présentes sur toute l'épaisseur de la structure bitumineuse.

Le trottoir existant varie d'une largeur entre 1.00 m et 1.40 m jusqu'au pont d'autoroute.

La récolte des eaux de chaussée existante se fait par gueulards qui sont raccordés directement sur le collecteur d'eau claire existant.

Le projet comprend :

- la réfection de la chaussée au niveau des revêtements bitumineux (couche de base et couche de roulement, ép.13 cm) ; le gabarit de route sera de 5.20 m de largeur sur la plupart du DP ;
- la création d'un nouveau trottoir avec une largeur constante de 1.40 m et la pose de bordures franchissables afin de permettre le croisement des poids lourds ;
- l'exécution des grilles de récupération des eaux de surface de la route avec sac dépotoir et coude plongeur.

Place de vélos : rue du Temple (DP32)

La création d'une zone vélos sera exécutée à côté de la servitude existante sur le DP 32.

Le projet comprend :

- la création de cinq places pour vélos de 2.00 m de longueur par 0.65m de largeur ;
- la réfection de la surface en pavés filtrants.

ZP1 – Zone parking 1 : (parcelle 430)

Sur cette zone il existe cinq places de stationnement.

Le projet comprend :

- l'abattage d'un arbre ;
- la modification du marquage existant et la création de huit places de stationnement ;
- la création d'un îlot avec bordurettes à côté de la nouvelle place de parc.

ZP2 – Zone parking 2 : (parcelle 430)

Sur cette zone il existe deux places de stationnement.

Le projet comprend :

- l'abattage d'un arbre ;
- la modification du marquage existant et la création de quatre places de stationnement ;
- le rabotage de 4cm du revêtement existant et la pose d'une nouvelle couche de roulement ;
- la réfection des deux caniveaux existants.



ZP3 – Zone parking 3 : (DP32)

Le projet comprend :

- la démolition et réfection de l'îlot existant afin de permettre la mise en place de deux places de parc ;
- l'exécution de la chaussée (couche de fondation, couche de base et couche de roulement) pour la mise en place de ces deux places de parc ;
- le marquage routier.

4. COÛT DES TRAVAUX

En conformité avec la Loi sur les marchés publics, un appel d'offres a été effectué auprès d'entreprises de génie civil. Le devis général du coût des travaux a été établi par le bureau Chevalier SA.

Le devis des travaux basé sur rentrée de soumissions et prix d'expérience est le suivant :

4.1 Devis estimatif des travaux

	Rue du Temple	Places de parc	Total CHF
Travaux génie Civil	214'400.-	41'200.-	255'600.-
Eclairage public	6'500.-	-	6'500.-
Aménagements divers (marquages, signalisation, expertise chaussée)	27'000.-	8'100.-	35'100.-
Feux TL (yc génie civil)	22'600.-	-	22'600.-
Sous-total travaux (HT)	270'500.-	49'300.-	319'800.-
Honoraires Ing. Civil	37'000.-	6'800.-	43'800.-
Honoraires géomètre, servitudes	6'000.-	-	6'000.-
Divers et imprévus 10%	27'100.-	4'900.-	32'000.-
Frais mise à l'enquête	500.-	500.-	1'000.-
Total coût des travaux (HT)	341'100.-	61'500.-	402'600.-
TVA 8.1%	27'629.10	4'981.50	32'610.60
Total général des travaux (TTC)	367'972.40	66'373.40	435'210.60
Total général arrondi (TTC)			435'500.-



5. FINANCEMENT

Le montant de CHF 435'500.- sera financé par un emprunt aux meilleures conditions du marché, mais à court terme, compte tenu du fait qu'une partie des charges doit être portée en diminution des dépenses thématiques et sera donc déduite du montant final de la participation de la commune à la péréquation intercommunale.

Compte tenu du fait, que ces travaux sont de l'entretien, comme indiqué dans le budget 2024, cette charge figurera entièrement dans les comptes 2024.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

- vu le préavis n° 2/2024 de la Municipalité,
- ouï les rapports de la commission ad hoc chargée de son étude et de la commission gestion-finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'approuver le projet pour la construction d'arrêts de bus et aménagements routiers à la rue du Temple ;
- d'accorder un crédit de CHF 435'500.- à la Municipalité pour la réalisation de ces travaux ;
- de financer ce crédit par un financement externe aux meilleures conditions du marché ;
- de porter la charge dans les comptes de fonctionnement 2024 ainsi que déjà présenté dans le budget 2024 ;
- de porter les charges d'intérêts du financement dans les comptes annuels futurs jusqu'à extinction de ce financement.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Gregory Wyss

La secrétaire

Juliane Brandt